

Image not found or type unknown



majeur sous curatelle

Par **Gigi92320**, le 16/11/2023 à 10:52

Suite à la vente d'un bien immobilier qui revient en partie à un majeur sous curatelle renforcée, que devient cet argent puisqu'il est géré par le curateur et être sur qu'il ne sera pas dilapidé inutilement

Par **Chaber**, le 16/11/2023 à 11:25

bonjour

Tout savoir sur la curatelle renforcée

[quote]

?Le curateur est légalement obligé de rendre des comptes de gestion tous les ans et de les déposer spontanément au Greffe en chef du Tribunal d'Instance? Ces comptes de gestion doivent indiquer toutes les sommes perçues par la personne protégée pendant l'année? ainsi que les dépenses effectuées (loyer, habillement...)? Il estimerait de voir de quoi il s'agit des derniers relevés des dépenses? ainsi qu'un état des savoirs

[/quote]

<https://www.cours-appel.justice.fr/sites/default/files/2018-07/TICOLOMBESnoticecurateurrenforc.pdf>